



*Communiqué de presse
Paris, le 20 décembre 2018*

Le volet agricole et forestier du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté en Île-de-France

À l'invitation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Olivier Allain, ambassadeur de la déclinaison territoriale de ce dispositif, a participé aujourd'hui, à la présentation du volet agricole et forestier du Grand Plan d'Investissement, devant les responsables économiques des filières agricoles, agroalimentaire et forêt-bois.

Ce rendez-vous rassemblant le Conseil régional, plus d'une centaine d'acteurs économiques, ainsi que les opérateurs régionaux du GPI (BPI-France, ADEME, CDC, Agences de l'Eau, FranceAgriMer) a suscité des débats riches.

Les discussions ont porté sur les modalités opérationnelles pour mobiliser les fonds disponibles pour financer les projets régionaux. Ces projets s'inscrivent dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire, de la valorisation de la forêt et du bois, le soutien à la méthanisation, le développement de l'agriculture numérique, ainsi que l'innovation sous toutes ses formes.

Un comité de pilotage sera mis en place par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAF) et des opérateurs du GPI, pour suivre la mise en œuvre de ce plan en Île-de-France.

L'Île-de-France dispose d'atouts économiques majeurs avec la richesse de ses productions agricoles, forestières et ses entreprises de transformation. Le volet agricole et forestier du GPI donne des capacités supplémentaires de modernisation et d'innovation pour l'ensemble de ces filières visant à accélérer leur évolution vers des productions durables et respectueuses des attentes de nos citoyens.

Des appels à projets ont d'ores et déjà été lancés pour les bénéficiaires potentiels du GPI.

L'ensemble des appels à projets est détaillé sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : <http://agriculture.gouv.fr/volet-agricole-du-gpi-les-appels-projets-nationaux-en-cours>

Pour en savoir plus :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-volet-agricole-du>

Le GPI cible l'ensemble des acteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture: agriculteurs, producteurs, transformateurs, entreprises, territoires, acteurs de la recherche et de l'innovation.

Doté de 5 milliards d'Euros sur 5 ans, le volet agricole et forestier du Grand Plan d'Investissement (GPI) a vocation à être un instrument clef de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il doit permettre d'accompagner les orientations stratégiques, par la mise en œuvre de projets concrets dans les territoires.

Trois grands axes, pour répondre à la fois aux besoins d'investissements des acteurs économiques, et pour soutenir les dynamiques d'innovation :

- transformation de l'amont agricole et forestier ;
- amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier ;
- innovation et structuration des filières.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)